Conseils pratiques

- Égouttez vos déchets de table, afin de ne garder que les aliments solides, et enveloppez-les dans du papier journal pour absorber les liquides restants.
- Déposez du papier journal et saupoudrez un peu de bicarbonate de soude au fond de vos bacs, pour en faciliter l'entretien.
- Fermez hermétiquement votre bac de cuisine et votre bac brun afin qu'ils ne laissent pas passer d'odeurs.

Pour d'autres conseils, consultez le feuillet *Trucs et Astuces...Pour bien utiliser son bac brun l'été!* qui accompagne ce dépliant.

Bac brisé ou volé ?

Pour vous procurer un nouveau bac, veuillez contacter le bureau Accès Verdun en composant le 311.

Vous déménagez ?

Les bacs sont la propriété de l'arrondissement. Si vous déménagez, vous devez nettoyer vos bacs et les laisser dans votre logement pour le prochain occupant.

Saviez-vous que...

- En participant à la collecte des résidus alimentaires vous réduirez le volume de votre sac à ordures de près de 30 %.
- En 2013, la collecte effectuée auprès de 2600 ménages dans le secteur 4 de l'arrondissement (rues Melrose à Stephens) a permis de détourner 161 200 kilos de résidus alimentaires de l'enfouissement.
- Si vous êtes un adepte du compostage domestique, la collecte des résidus alimentaires vous permettra de vous défaire des résidus de papier et de carton souillés tout en réduisant le volume de votre sac à ordures.

CONCEPTION GRAPHIQUE : GBDESIGN-STUDIO.COM / MAI 2014
ILLUSTRATIONS : PAULE THIBAULT

FSC
Recyclé
Contribue à l'utilisation responsable des ressources forestières
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-2501
© 1996 Forest Stewardship Council
100 %

Collecte des résidus alimentaires

Secteur 1 – Rues Leclair à Fayolle

À partir du 2 juin 2014

Renseignements

311 ou Maison de l'environnement

514 765-VERT (8378)

ville.montreal.qc.ca/verdun

Verdun
Montréal

Secteurs et jour de collecte

La collecte sera effectuée à compter du 2 juin 2014 auprès de 1 000 ménages du secteur 1 (rues Leclair à Fayolle, entre les boulevards Champlain et LaSalle), habitant dans des résidences de huit logements et moins.

La collecte se tiendra **le lundi**, soit la même journée que les collectes de déchets et de recyclage dans ce secteur.

Heure et lieu de dépôt

Entre 22 h la veille et 8 h le jour de la collecte.

Les bacs bruns doivent être déposés à la limite de la propriété, en bordure du trottoir ou dans l'entrée de stationnement, en face de la résidence.

Matériel fourni

BAC DE CUISINE DE 7 LITRES

Facile à ranger et à nettoyer, vous y déposez les résidus alimentaires avant et après les repas.

BAC BRUN DE 47 LITRES

Il sert à recueillir les matières du bac de cuisine, en prévision de la collecte hebdomadaire des résidus alimentaires.

Il se place à l'extérieur du domicile, si possible à l'ombre.

Pour éviter d'attirer des animaux indésirables, fermez bien le couvercle de votre bac et ne laissez pas de sacs à l'extérieur de celui-ci.

LES SACS COMPOSTABLES

Une trousse de départ est offerte pour les premières collectes. Une fois cette quantité épuisée, veuillez communiquer avec le 311 ou la Maison de l'environnement au 514 765-VERT (8378) pour savoir où vous en procurer.

Seuls les sacs compostables certifiés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) sont acceptés. Les sacs oxobiodégradables ne sont pas compostables et ne sont pas autorisés.

L'utilisation des sacs n'est pas obligatoire, mais elle facilite l'entretien des bacs.

Matières acceptées

RÉSIDUS CRUS OU CUITS

- Desserts et sucreries
- Fruits et légumes
- Fruits de mer
- Œufs et coquilles
- Poissons avec les arêtes
- Produits céréaliers tels que pain, gâteau, céréales, pâtes, etc.
- Produits laitiers solides (fromage, beurre et yogourt)
- Résidus de thé, de tisane ou de café, avec les sachets ou les filtres en papier
- Viandes avec les os et le gras

RÉSIDUS DE PAPIER ET DE CARTON SOUILLÉS

- Emballages de nourriture (parties souillées seulement des boîtes de pizza, papiers à muffins, etc.)
- Essuie-tout, nappes de papier, papiers-mouchoirs et serviettes de table
- Papier et carton souillés
- Vaisselle de carton souillée

AUTRES RÉSIDUS

- Bouchons de liège
- Cendres de bois refroidies
- Cheveux et poils d'animaux
- Poussières (à l'exception de la poussière d'aspirateur)

Matières refusées
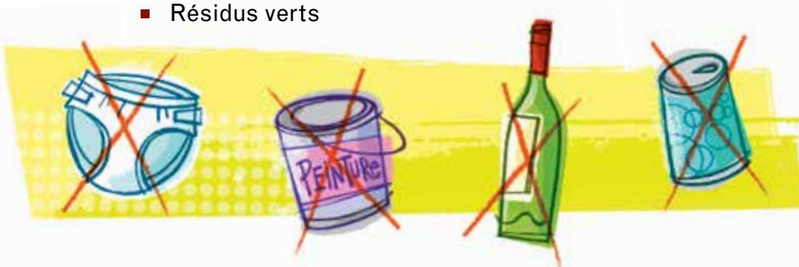
- Couches et serviettes hygiéniques
- Déchets domestiques
- Liquides (soupe, lait, jus, café, etc.)
- Litière pour animaux
- Matières recyclables
- Poussières d'aspirateur
- Résidus domestiques dangereux, comme la peinture et l'huile à moteur
- Résidus verts